

vous présente « WIDAN »

L'outil d'auto-évaluation à la Norme NFX 50-845

Activités de carrossier/réparateur de véhicules légers*
Prestations des entreprises de réparation carrosserie
Spécifications du matériel et des moyens

** moins de 3,5 tonnes de PTAC*

Simplicité d'utilisation

Pas d'installation et prise en main très rapide (15 mn).

Compléments à la Norme

Guide de lecture et d'interprétation des textes de la Norme, exemples, informations et modèles à disposition du professionnel.

Traçabilité de la démarche de mise en conformité

Possibilité d'enregistrer les preuves demandées par la Norme dans une documenthèque, avec visualisation en temps réel de l'avancement de la mise en conformité exprimé en pourcentage du nombre de preuves attendues.

Accompagnement à distance du professionnel

L'assurance de bénéficier de l'expérience de professionnels spécialisés pour répondre à toutes les questions dans le cadre de la démarche de mise en conformité à cette Norme.

Pourquoi...

...se mettre en conformité ?

Si les donneurs d'ordres n'ont à ce jour pas souhaité participer à l'élaboration de cette Norme, elle est néanmoins plus exigeante que leur cahier des charges respectif, et constituera, pour les professionnels conformes, **un argument de poids dans les négociations futures**. De même, ces professionnels se verront avantagés lors d'une demande d'adhésion à un réseau de réparateurs indépendants.

...un outil d'auto-évaluation ?

Aujourd'hui, **cette Norme est auto-déclarative**. Mais s'auto-déclarer conforme à une norme est une déclaration du professionnel, faite sous sa responsabilité et qui n'engage que lui. Ainsi, en cas de contrôle, si la déclaration n'est pas conforme, le professionnel peut être poursuivi pour publicité mensongère ou pour pratique concurrentielle déloyale.

...SOCCA ?

SOCCA s'est impliquée dans l'élaboration de cette Norme, convaincue de son utilité, et détient, depuis février 2013, une **autorisation exclusive de l'AFNOR** pour déployer son outil d'auto-évaluation en France.

Comment ?

Un processus en 3 phases :

- **Phase 1 : S'engager dans le dispositif WIDAN :**
 - Commander, auprès de SOCCA, l'accès à l'outil d'auto-évaluation WIDAN,
 - Commander, directement auprès de l'AFNOR, la Norme (50,60 €HT).

- **Phase 2 : S'auto-auditer :**
 - Identifier les preuves existantes pour les 47 critères de la Norme,
 - Recueillir, au sein de l'entreprise, les preuves encore manquantes,
 - Mettre à jour l'outil d'auto-évaluation jusqu'au 100% attendu.

- **Phase 3 : S'auto-déclarer conforme à la Norme :**
 - Afficher, imprimer et déclarer clairement sa conformité à la Norme vis-à-vis des clients, des experts et des apporteurs d'affaires.

Combien ça coûte ?



- **Solution logicielle WIDAN :**
200,00 €HT, en choisissant la version Microsoft Excel® (version 2003 ou supérieure) ou la version en ligne (*voir le bon de commande et les conditions générales de la prestation*).

- **Option accompagnement à distance par SOCCA sur 3 mois :**
300,00 €HT, pour vous aider à sélectionner les bonnes preuves et pour atteindre la conformité dans un délai plus court.

- **Option accompagnement sur site par SOCCA sur 1 journée :**
1 500,00 €HT, tout frais compris, pour, ensemble, recueillir les preuves existantes et établir la liste des preuves manquantes avec un échéancier pour atteindre la conformité.

Une prestation exclusive de



SOCCA sarl

11, allée des pruniers, 06800 CAGNES SUR MER

Tél : 06.74.78.65.71

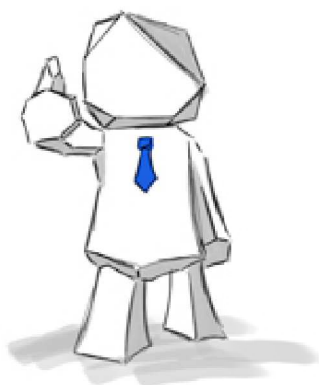
info@socca-conseils.fr

La prestation de SOCCA consiste à fournir soit le fichier Microsoft Excel®, qui est une application autonome, soit l'accès à cette application par Internet. Le professionnel a l'obligation d'acquiescer la Norme auprès de l'AFNOR pour être autorisé à se déclarer conforme.

A la demande du professionnel, SOCCA intervient soit à distance pendant 3 mois pour l'aider à atteindre sa conformité le plus rapidement possible, soit se déplace sur site pendant une journée pour déterminer immédiatement les preuves manquantes à recueillir.

Notre objectif → **VOTRE CONFORMITÉ...**

dans votre activité de réparation collision



- La simplicité pour être autonome dans sa mise en conformité,
- Jamais seul avec SOCCA et l'accompagnement optionnel de 3 mois,
- L'efficacité maximale avec l'option d'accompagnement sur site d'une journée.

www.socca-conseils.fr

L'autorisation faite à SOCCA par l'AFNOR engage SOCCA à publier les conditions suivantes d'utilisation et de reproduction partielle de la norme NFX 50-845 :

« Les extraits de normes figurant dans cet ouvrage sont reproduits avec l'accord d'AFNOR. Seul le texte original et complet de la norme NFX 50-845 de Juin 2013 – « Activités de carrossier/réparateur de véhicules légers de moins de 3,5 tonnes de PTAC – Prestations des entreprises de réparation carrosserie – Spécifications du matériel et des moyens » telles que diffusée par AFNOR – accessible via le site internet <http://www.boutique.afnor.org/normes> - a valeur normative ».

« Le document édité à l'issue du test opéré sur l'outil à destination de la profession « carrossier automobile » (dénomination exacte s'il y a lieu) relève de la seule responsabilité de SOCCA. Ce rapport résulte d'une auto évaluation en ligne à un temps donné, il ne saurait lui être accordé une durée de validité, il est édité par SOCCA au bénéfice du Client à une date précise. Le niveau de conformité atteint ne peut être assimilé à une attestation d'évaluation en association avec l'AFNOR ».

Une prestation exclusive de



SOCCA sarl

11, allée des pruniers, 06800 CAGNES SUR MER

Tél : 06.74.78.65.71

info@socca-conseils.fr